



Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :
Date de validation par la préfecture : 23 FEV. 2021
Date d'affichage : 22 FEV. 2021

**CONSEIL METROPOLITAIN DU
mardi 16 février 2021**

**NOMBRE D'ELUS METROPOLITAINS
EN EXERCICE : 81**

QUORUM : 41

PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
71	10	0

OBJET DE LA DELIBERATION

N° 21/02/42

**LANCEMENT DE
LA PROCÉDURE DE
DÉCLARATION DE PROJET
N° 1, VALANT MISE
EN COMPATIBILITÉ DU
PLU DE LA COMMUNE
D'HYÈRES-LES-PALMIERS**

Le Conseil Métropolitain de la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE convoqué le mardi 16 février 2021, a été assemblé sous la présidence de Monsieur Hubert FALCO.

Secrétaire de Séance : Madame Béatrice VEYRAT-MASSON

PRESENTS :

M. Thierry ALBERTINI, Mme Dominique ANDREOTTI, Mme Valérie BATTISTI, M. Robert BENEVENTI, M. Philippe BERNARDI, Mme Véronique BERNARDINI, Mme Noémie BICAIS, Mme Hélène BILL, M. Frédéric BOCCALETTI, M. Pierre BONNEFOY, M. Laurent BONNET, M. François CARRASSAN, M. Robert CAVANNA, M. Patrice CAZAUX, Mme Josy CHAMBON, Mme Marie-Hélène CHARLES, Monsieur Amaury CHARRETON, Mme Corinne CHENET, M. Yannick CHENEVARD, M. Franck CHOUQUET, M. Anthony CIVETTINI, M. Jean-Pierre COLIN, M. Laurent CUNEO, M. Luc DE SAINT-SERNIN, Mme Anaïs DIR, M. Michel DURBANO, Mme Nadine ESPINASSE, M. Hubert FALCO, Mme Claude GALLI-ARNAUD, M. Jean-Pierre GIRAN, Mme Delphine GROSSO, Mme Pascale JANVIER, M. Laurent JEROME, Mme Corinne JOUVE, Mme Sylvie LAPORTE, M. Amaud LÁTIL, Mme Amélie LAYEC, M. Emilien LEONI, M. Philippe LEROY, M. Mohamed MAHALI, M. Chaikh MANSOUR, Mme Edwige MARINO, M. Jean-David MARION, M. Erick MASCARO, M. Jean-Louis MASSON, Mme Anne-Marie METAL, M. Joseph MINNITI, Mme Valérie MONDONE, Mme Isabelle MONFORT, M. Christophe MORENO, Mme Cécile MUSCHOTTI, M. Angé MUSSO, M. Amaury NAVARRANNE, Mme Marie-Claude PAGANELLI-ARGOLAS, Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Chantal PORTUESE, Mme Valérie RIALLAND, M. Bruno ROURE, Mme Rachel ROUSSEL, M. Bernard ROUY, M. Francis ROUX, M. Christian SIMON, Mme Christine SINGUINI, M. Hervé STASSINOS, M. Albert TANGUY, M. Joël TONELLI, Mme Sandra TORRES, Mme Magali TURBATE, Mme Béatrice VEYRAT-MASSON, M. Gilles VINCENT, Mme Kristelle VINCENT

REPRESENTES :

Mme Béatrice BROTONS représenté(e) par Mme Nadine ESPINASSE, M. Guillaume CAPOBIANCO représenté(e) par Mme Kristelle VINCENT, M. Jean-Pierre EMERIC représenté(e) par Mme Anne-Marie METAL, Mme Brigitte GENETELLI représenté(e) par M. Emilien LEONI, Mme Cécile JOURDA représenté(e) par M. Anthony CIVETTINI, Mme Geneviève LEVY représenté(e) par M. Mohamed MAHALI, Mme Josette MASSI représenté(e) par Mme Audrey PASQUALI-CERNY, Mme Virginie PIN représenté(e) par Mme Magali TURBATE, M. Yann TAINGUY représenté(e) par M. Christophe MORENO, M. Jean-Sébastien VIALATTE représenté(e) par M. Bruno ROURE

ABSENTS :

Identifiant de l'acte délivré par la préfecture :
Date de validation par la préfecture : **23 FEV. 2021**
Date d'affichage :
22 FEV. 2021

Séance Publique du 16 février 2021

N° D' O R D R E : 21/02/42

**OBJET: LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE
DÉCLARATION DE PROJET N° 1, VALANT
MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE LA
COMMUNE D'HYÈRES-LES-PALMIERS**

LE CONSEIL METROPOLITAIN

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.153-54 à L.153-59 et L.300-6,

VU le décret n°2017-1758 en date du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, à compter du 01/01/2018,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune d'Hyères-les-Palmiers approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 10 février 2017, mis en révision générale le 08 septembre 2017 et modifié par procédure de droit commun le 27 juin 2019,

VU l'avis de la Commission Aménagement du Territoire, planification et stratégie foncière en date du 18 janvier 2021,

CONSIDERANT que la société EURO-VOILES, société de distribution et de services dans le domaine de la plaisance depuis plus de 50 ans, demande à la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'étudier la modification du zonage d'une partie des parcelles cadastrées EN 0006 et EN 0008, en vue de la requalification et de la poursuite de son activité,

CONSIDERANT que les locaux, actuellement occupés par la société EURO-VOILES sur la parcelle cadastrée EN 0006, sont vétustes et non adaptés à l'accroissement de l'activité de la société. La société doit se mettre en conformité avec le risque de submersion marine en sachant qu'elle envisage de construire un nouveau bâtiment sur la parcelle cadastrée EN 0008,

CONSIDERANT que le terrain d'assiette du projet est actuellement classé en zone Naturelle du PLU, dont le règlement en vigueur ne permet pas la délivrance des autorisations nécessaires à la réalisation du projet envisagé,

CONSIDERANT que le site doit être réaménagé en prenant en compte le risque de submersion marine de la zone ainsi que le Plan de Prévention des Risques Inondation,

CONSIDERANT que la pérennisation de l'entreprise EURO-VOILES revêt un intérêt général à travers l'importance économique et sociale qu'elle représente à l'échelle communale et métropolitaine,

CONSIDERANT qu'une modification du PLU n'est pas possible s'agissant de la suppression d'espace naturel, et que les délais de la révision du PLU ne permettent pas de répondre au caractère urgent de la situation,

CONSIDERANT que la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU est la procédure la plus adaptée, et que l'intérêt général du projet est justifié,

CONSIDERANT que la Métropole Toulon Provence Méditerranée souhaite lancer une procédure de déclaration de projet emportant une mise en comptabilité du PLU, afin de préserver et de valoriser au maximum les emplois de la Commune d'Hyères-les-Palmiers,

CONSIDERANT que la crise sanitaire de la COVID-19 vient d'autant plus renforcer ce besoin de maintenir et développer les emplois locaux,

Et après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1

D'ENGAGER la procédure de déclaration de projet N° 1 et de mise en compatibilité du PLU de la ville d'Hyères-les-Palmiers.

ARTICLE 2

D'AUTORISER Monsieur le Président de la Métropole TPM à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

ARTICLE 3

DE DIRE que l'approbation de ce document deviendra exécutoire après sa transmission à Monsieur le Préfet et après l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité prévues à l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme.

ARTICLE 4

DE DIRE que la présente délibération fera l'objet d'un affichage pendant un mois à l'Hôtel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée et en Mairie d'Hyères-les-Palmiers, d'une parution sur le site Internet de la Mairie d'Hyères-les-Palmiers pendant un mois, d'une mention dans un journal diffusé dans le Département et d'une publication au recueil des actes administratifs conformément aux dispositions de l'article R153-21 du Code de l'Urbanisme.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Fait à TOULON, le 16 février 2021

Hubert FALCO

Président de la Métropole
Toulon Provence Méditerranée
Ancien Ministre



POUR : 80
CONTRE : 1
M. Jean-David MARION
ABSTENTION : 0

AVIS D'ENQUÊTES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (Le Châtelet)

Par arrêté n°2021- 357 en date du 18 février 2021, le maire de Sanary-sur-mer a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme.

Cette procédure a pour objet un projet de réhabilitation et de mise en valeur de la propriété du Châtelet porté par la société SNCF immobilier, sur les parcelles cadastrées section BC n°40, 41 et 557 et situées Allée Thérèse dans le quartier de la Gorguette.

L'évaluation environnementale de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU et une évaluation des incidences Natura 2000 figurent dans le complément au rapport de présentation du dossier. Conformément à l'article L 104-6 du code de l'urbanisme, la commune a sollicité l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Cette dernière a émis un avis sur le dossier. Il sera annexé au dossier d'enquête publique.

L'enquête publique se déroulera en Mairie de Sanary-sur-Mer du 15 mars 2021 au 16 avril 2021

Le dossier d'enquête publique est consultable, durant l'enquête publique :

- en Mairie de Sanary-sur-Mer aux jours et heures habituels d'ouverture soit du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- sur le site internet www.sanarysurmer.com.

- un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public à la mairie de Sanary-sur-Mer.

Chacun pourra consigner ou envoyer éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions du 15 mars 2021 à 8h30 au 16 avril 2021 à 16h30 : sur le registre papier disponible en Mairie aux horaires d'ouverture.

par courrier postal à l'adresse : Madame le commissaire enquêteur, Mairie de Sanary-sur-Mer, 1 place de la République, CS 70001, 83112 Sanary-sur-Mer cedex

Par courriel à l'adresse : enquete.publique.chatelet@sanarysurmer.com

Mme MORICE se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à l'Espace Saint-Nazaire, situé 8 rue Joseph Courrau à Sanary-sur-Mer, aux jours et horaires suivants :

- mercredi 17 mars 2021 de 9h00 à 12h30

- jeudi 25 mars 2021 de 13h30 à 17h30

- vendredi 2 avril 2021 de 9h00 à 12h00

- vendredi 16 avril 2021 de 13h30 à 16h30

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête :

À l'issue de cette enquête et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, le conseil municipal sera appelé à délibérer pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Modalités relatives à l'enquête : Mme Christine MORICE, a été désignée commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Toulon.

Toutes informations relatives à l'organisation de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de M. le Maire, par courrier : Mairie de Sanary-sur-Mer, 1 place de la République, CS 70001 83112 Sanary-sur-Mer cedex ou par téléphone : 04 94 32 97 00

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet : www.sanarysurmer.com et ce pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête publique.

AVIS ADMINISTRATIFS



PREFET DU VAR

Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS AU PUBLIC

Société V.N.I ENVIRONNEMENT LA GARDE

Installation classée pour la protection de l'environnement

La société V.N.I. Environnement, dont le siège social est situé au 500, avenue de Digne à La Garde, a déposé une demande d'enregistrement, afin d'exploiter une installation de collecte, regroupement et tri de déchets non dangereux. Cette activité est visée à la rubrique 2714-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Cette demande d'enregistrement sera soumise à une consultation publique :

du lundi 15 mars au lundi 12 avril 2021 inclus.

Pendant ce délai, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier à la mairie de La Garde, aux jours et heures d'ouverture au public.

Le public pourra formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet ou les adresser au préfet du Var, avant la fin de la consultation du public, à l'adresse suivante : Préfecture du Var - direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et du développement durable - section ICPE/BES - bd du 112^e Régiment d'infanterie - CS 31209 - 83070 Toulon cedex.

Le dossier sera, par ailleurs, consultable pendant toute la durée de la consultation sur le site Internet de la préfecture du Var : <http://www.var.gouv.fr>, rubrique : politiques publiques/environnement/plans et projets susceptibles d'impacter l'environnement/plans et projets par communes/ La Garde.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande d'enregistrement est le préfet du Var et la décision prise à l'issue de la procédure est un enregistrement assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières complémentaires ou un refus.



AVIS DE PRESSE

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée informe que, par délibération n° 21/02/42, en date du 16 février 2021, le Conseil Métropolitain a engagé la procédure de déclaration de projet N° 1 et de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la ville d'Hyères-les-Palmiers.

Cette délibération sera affichée pendant un mois, au siège de la Métropole TPM, Hôtel de la Métropole, 107 boulevard Henri Fabre, 83000 Toulon, et en Mairie d'Hyères-les-Palmiers, 12 avenue Joseph Clots, 83400 Hyères.

JUGEMENTS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la conversion d'une procédure de redressement judiciaire en liquidation judiciaire à l'égard de Patricia GREGOIRE épouse DUB, demeurant 11 allée des GEAIS - 83500 La Seyne-sur-Mer, n° de SIRET 527 746 473 00026.

Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur M^e Simon LAURE, 5 rue Berthelot, 83000 Toulon.

JUGEMENTS

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a modifié le plan de redressement à l'égard de Sylvain NOVO, demeurant 482 avenue de Latre de Tassigny, Espace Galaxie, 83200 Toulon 319 304 200.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a arrêté un plan de redressement à l'égard de Christine COLLOMBAT, demeurant 55 rue Joseph Cugnot, 83130 La Garde 380 384 925 et désigné en qualité de commissaire à l'exécution du plan, M^e Christine RIOUX, mandataire judiciaire, 9 bd de Strasbourg, 83000 Toulon.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de E.A.R.L. PONEY CLUB DU PERCEVAL, demeurant 990 chemin de la Navarre - 83260 La Crau, SIRET 802 621 623.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de la liquidation judiciaire de Société SCI J.M.B. LAGON, demeurant 711 boulevard de la Marine - 83400 Hyères, SIRET 482 122 512.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de Mario-NAPOLETANO, demeurant 19 rue Perraut - 83150 Bandol, SIRET 779 936 558 00070.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de l'ASSOCIATION SERVICES EMPLOIS FORMATIONS, demeurant 13 avenue Jean Jacques Perrons - Les Arcades - 83400 Hyères, SIRET 751 534 165 00012.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour extinction du passif des opérations de redressement judiciaire de Dominique MOISSIARD, demeurant Quartier Saint Esprit - 83210 Belgentier, SIRET 392 818 100 0019.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prolongé de 12 mois le plan de redressement à l'égard de Fabienne TORRES, demeurant à 506 corniche du Rayolet - 83140 Six-Fours-les-Plages, SIRET 531 390 037 00046.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de l'Association ESPRIT TRANQUILLE, demeurant 865 avenue de Bruxelles-Centre d'affaires des Playes - 83500 La Seyne-sur-Mer, SIRET 792 906 067.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a modifié le plan de redressement à l'égard de Yann MOAL, demeurant à 482 avenue de Latre de Tassigny, 83200 Toulon 411 881 550.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de Lauren PILVIN, demeurant 21 bis avenue Général de Gaulle - 83320 Carqueiranne, SIRET 752 457 267 00017.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la modification du plan de redressement initialement arrêté à l'égard de l'Association HOCKEY CLUB DE LAIRE TOULONNAISE "Les Boucaniers", SIRET n° 410 145 684 00016, demeurant à la Maison des Associations, Case 55, B.P. 121, 83957 La Garde Cedex, et dont le commissaire à l'exécution du plan est M^e Simon LAURE, demeurant 5 rue Berthelot, 83000 Toulon.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de Stéphanie PERIER, demeurant 1 bis rue Fontaine - 30700 St-Quentin-La-Poterie, SIRET 789 482 775 00036.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a modifié le plan de redressement à l'égard de Michel FALCETT A, demeurant à 33 rue du Tonkin, 83000 Toulon 783 168 339 00019.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 11 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a ouvert une procédure de liquidation judiciaire immédiate simplifiée à l'égard de Alizée ROSSI, demeurant 7481 route de Pierrefeu-Vallée de Sauvebonne - 83400 Hyères, SIRET n° 795 3 78 025 00014.

Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur : M^e Christine RIOUX 9 boulevard de Strasbourg, 83000 Toulon.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a ouvert une procédure de liquidation judiciaire immédiate à l'égard de ASSOCIATION CARITATIVE AGRICOLE, domiciliée Boite n°30 - Espace Charlotte - 83260 La Crau, SIRET n° 844 161 059 00010.

Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du liquidateur : M^e Nicolas MALRIC, 59 avenue Maréchal FOCH, 83000 Toulon.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a ouvert une procédure de REDRESSEMENT JUDICIAIRE à l'égard de Frédéric THERON, demeurant 814 avenue de Bruxelles - ZA des Playes Jean Monnet - 83500 La Seyne-sur-Mer SIREN : 798 183 471, et a désigné en qualité de mandataire judiciaire M^e Christine RIOUX, 9 bd de Strasbourg, 83000 Toulon. Les déclarations de créances sont à déposer au plus tard dans les deux mois de l'insertion qui paraîtra au BODACC auprès du mandataire judiciaire.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif des opérations de la liquidation judiciaire de Alexandre ZERBIB, demeurant 15 place Jean Jaurès - 83740 La Cadière d'Azur, SIRET 421579897 00016.

TRIBUNAL JUDICIAIRE DETOULON

AVIS

Par jugement en date du 4 février 2021, le Tribunal judiciaire de Toulon a modifié le plan de sauvegarde à l'égard de Thierry BRINCAT, demeurant à 482 avenue Maréchal de Latre de Tassigny, 83000 Toulon, SIREN 350 094 116.

VIE DES SOCIÉTÉS



CDMF - AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

CABINET Thierry LEBRUN

Société d'Avocat

1 place Firmin Gautier - Europole - 38000 Grenoble

Forme : SARL
Dénomination : L&L BAKERY
Capital : 5.000 €
Siège 8 place Massillon - 83400 Hyères
Objet social : boulangerie, pâtisserie, snacking, traiteur, à consommer sur place ou à emporter
Durée : 99 années
Gérance: M. Laurent MEILLANT demeurant 10 chemin du golf - résidence le grand large bat. E - 83400 Hyères et Mme Laura COHARDE demeurant 10 chemin du golf - résidence le grand large bat. E - 83400 Hyères
Immatriculation : RCS Toulon.

CESSATION DE GARANTIE



BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE

AVIS

LA BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE qui vient aux droits de la Banque Populaire Côte d'Azur par suite de la fusion-absorption de la Banque Populaire Côte d'Azur par la Banque Populaire Provençale et Corse, décidée par les Assemblées Générales Extraordinaires en date du 22 novembre 2016.

Avise le Public que la Garantie Financière qu'elle avait accordée à la SARL ADJ, dont le siège social est à Toulon (83000) 251, place de la Liberté, immatriculée au RCS de Toulon sous le numéro 390 568 228, représentée par sa gérante Mme Maryline GRIMALDI, née le 4 septembre 1968 à Verdun (55), conformément à la Loi du 2 janvier 1970 et au décret du 20 juillet 1972, pour ses activités de transaction immobilière, prendra fin à l'expiration d'un délai de trois jours francs suivant la présente publication. Les créances, s'il en existe, devront être produites au siège de la BANQUE POPULAIRE DE MEDITERRANEE dans les trois mois suivant cette insertion.

Cette publication, rendue obligatoire par la loi, ne préjuge en rien de l'honorabilité et de la solvabilité de la SARL ADJ.

var-matin

UN JOURNAL OFFICIEL HABILITÉ
POUR VOS ANNONCES LÉGALES

VIE DES SOCIÉTÉS

MARCHÉS PUBLICS

www.clic-legales.com

www.varmatinmarchespublics.com

AVIS ADMINISTRATIFS

Adressez vos demandes par mail

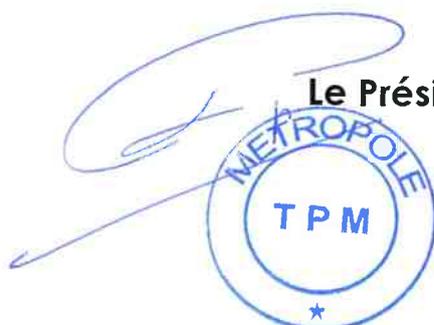
Tél. 04 93 18 71 49 - legales@nicematin.fr

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné Monsieur Hubert FALCO, Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, certifie que la délibération 21/02/42 en date du 16 février 2021 concernant le lancement de la procédure de déclaration de projet n° 1, valant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Hyères-les-palmiers a été affichée le 22 février 2021 et ce pendant un mois au siège de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, au 107 Boulevard Henri Fabre à TOULON.

Fait à Toulon, le 23 mars 2021

Pour la Métropole Toulon Provence Méditerranée



Le Président – Hubert FALCO





Direction Générale des Services

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussignée, Madame Myriam BIVILLE, Directrice Générale Adjointe des Services, en charge de l'Administration Générale de la ville d'Hyères-les-Palmiers,

CERTIFIE avoir affiché en Mairie principale, à la date du 26 février 2021, et ce pendant un mois, la délibération du Conseil Métropolitain n° 21/02/42 concernant le lancement de la procédure de déclaration de projet n° 1, valant mise en compatibilité du PLU de la commune d'Hyères-les-Palmiers.

Fait ce jour, pour servir et valoir ce que de droit.

Hyères les Palmiers, le 30 MARS 2021

**La Directrice Générale Adjointe des Services,
en charge de l'Administration Générale**



Myriam BIVILLE